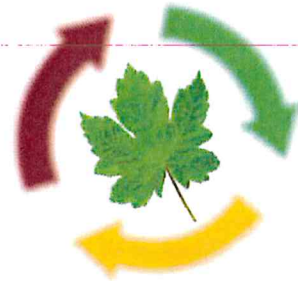


# INFORMATION

Lettre du Président aux usagers

Juillet 2018

[www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net)



**SMIRTOM**  
DU VEXIN

Madame, Monsieur,

Confronté à la nécessité de devoir renouveler le marché de collecte des ordures ménagères arrivé à son terme et le besoin réglementaire d'adapter les modes de collectes notamment en application des directives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et sa recommandation « R437 », le SMIRTOM du Vexin a engagé sur les 72 communes de son périmètre, une vaste opération ayant pour objectif de doter l'ensemble des particuliers, des entreprises, des artisans, des commerçants, des administrations et des collectivités locales, de bacs à roulettes préhensibles par les lève-containers des bennes à ordures.

En préalable à la distribution, le SMIRTOM du Vexin a sollicité du cabinet OPTAE une étude d'optimisation afin d'identifier les besoins en matière de consignes de tri, de fréquences ainsi qu'en volumes de dotation.

Fort de tous ces éléments, la commission d'appel d'offre du syndicat a retenu la société leader sur le marché de fourniture de bacs, Plastic Omnium, pour ses références en matière de distribution et de fourniture, pour la qualité des produits proposés, pour des modalités d'exécution adaptées à notre territoire rural et pour une offre économique réajustée lors de la phase de négociation.

Au 30 juin 2018, 53 000 bacs ont été distribués soit environ 75 % des foyers du syndicat. Malgré ces résultats, l'entreprise retenue n'a pas respecté ses engagements tant sur le plan technique livrant des containers non conformes au mémoire technique, que sur le plan organisationnel, négligeant ouvertement toutes les dispositions arrêtées lors des différentes étapes de la consultation.

Ainsi :

- la distribution s'est faite de manière aléatoire allant jusqu'à la dotation d'une commune non concernée car hors périmètre du syndicat,
- nombre d'administrés n'ont pas eu la dotation de base, ou une dotation partielle ou inadaptée,
- la traçabilité des bacs nécessaire à une bonne gestion de parc a été compromise par de nombreuses incohérences.
- les flyers de communication ont souvent été oubliés,
- l'enquête auprès des entreprises, commerces, collectivités, administration, collectifs a été bâclée voire inexistante pour certains,
- la reprise des anciens bacs a elle aussi été hasardeuse malgré les nombreuses relances...

Et la liste des griefs ne s'arrête pas là.

Face à tant de négligences et certain d'avoir été floué, le SMIRTOM du Vexin, s'appuyant sur des constats d'huissier, a demandé l'assistance d'un cabinet d'avocat pour mettre un terme au marché en cours aux torts de la société Plastic Omnium, puis pour engager une procédure judiciaire pour tenter d'obtenir au plus vite réparation de tous les préjudices subis et pouvoir relancer une nouvelle procédure de dotation complémentaire.

Je sais que nombre d'entre vous n'ont pas eu leur nouvelle dotation et que de fait les nouvelles modalités de tri peuvent occasionner des difficultés notamment en ce qui concerne le verre,

que d'autres ne sont pas dotés de bacs adaptés à leurs besoins, aussi, sachez que tous les déchets ménagers et assimilés présentés aux différentes collectes en quantité et en qualité telles que définies dans le règlement de collecte du SMIRTOM du Vexin, seront enlevés par notre prestataire et ce quel qu'en soit le contenant.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites de ce dossier et si besoin des modalités de distribution des nouveaux bacs ou de reprise des anciens et vous invite à consulter régulièrement le site internet du syndicat à l'adresse <http://smirtomduvexin.net/> pour y trouver des informations complémentaires.

Sachez enfin que les collaborateurs du SMIRTOM du Vexin, les élus et moi-même restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous soumettre et que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir en votre nom, la réparation du préjudice résultant de l'inexécution du contrat.

Didier GABRIEL  
Président du SMIRTOM du Vexin

## MODALITÉS DE COLLECTE

<b>Emballages</b> Bouteilles et flacons en plastiques, petits cartons, boîtes de conserve, canettes, aérosols, briques alimentaires <b>et papiers</b> Journaux, revues, magazines et papiers de bureau	A présenter dans l'ancien ou le nouveau bac jaune Le surplus peut être présenté à côté du bac jaune dans un contenant ouvert		<b>Collecte tous les 15 jours</b>
<b>Verre</b> Pots, bocaux et bouteilles en verre	A présenter dans l'ancien ou le nouveau bac vert. Le surplus peut être présenté à côté du bac vert dans un contenant ouvert Pensez aussi à l'apport volontaire dans les colonnes à disposition sur le territoire		<b>Collecte toutes les 4 semaines</b>
<b>Ordures ménagères</b>	A présenter dans votre ancien bac ou dans le nouveau bac SMIRTOM du Vexin		<b>Collecte toutes les semaines</b>

Les jours de collecte sont indiqués dans le calendrier distribué début 2018.  
Le calendrier de collecte et les consignes de tri sont consultables sur le site internet du syndicat : <http://smirtomduvexin.net/>

Attention : le bac bleu ne doit plus être utilisé, les papiers doivent être jetés en vrac dans le bac jaune avec les emballages.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous contacter au 01 34 66 18 40